

Image not found or type unknown



Montant des charges abusives

Par **morgan56**, le **15/03/2012** à **15:05**

Bonjour ,

Je suis locataire dans un bâtiment à 3 logements depuis 3 ans et 1/2 et récemment j'me suis rendu compte qu'il avait une différence de 15 euros en ma défaveur sur les charges entre locataires alors que celles ci ne comprennent que l'entretien de la cage d'escalier ,l'électricité de celle ci et l'eau (qui n'a qu'un seul compteur et donc divisé en 3) et qu'il doit y avoir équité sur le montants des charges .

La question est jusqu'à quand je peux demander le remboursement ou déduction de l'excédant du montant de mes charges sachant que les propriétaires (couple marié) en indivision , on divorcé y a un an et que c'est la femme qui est depuis propriétaire ?

Merci